

Je suis Virginie DA COSTA, je possède 15 années d'expérience en tant que secrétaire médicale référente dans un centre d'imagerie médicale.

En 2019, j'ai créé SOS secrétaire médicale, une entreprise de secrétariat médical externalisé qui a été conçue pour venir en aide aux professionnels de santé et paramédicaux recherchant du personnel qualifié, rencontrant des difficultés à recruter, voulant pallier l'absence de personnel ou bien dans l'impossibilité d'embaucher.

Je propose une gamme de prestations de services variée et personnalisée encadrée par un contrat de prestation de service et en conformité avec le RGPD.


*Virginie Da Costa*

Secrétaire Médicale Indépendante



### CONTACT :

Virginie DA COSTA, Montélimar, France.

 06 24 99 46 75

 [contact.sossecretairemedicale@gmail.com](mailto:contact.sossecretairemedicale@gmail.com)

Site web : [www.sossecretairemedicale.com](http://www.sossecretairemedicale.com)



# SOS

## Secrétaire Médicale

*Prenons soin de nos médecins!*



## PRESTATIONS :

### LIEU DE RÉALISATION DES PRESTATIONS :

- Sur site \*.
- A distance.

### TYPES DE PRESTATIONS PROPOSÉES :

- Accueil physique et téléphonique des patients.
- Gestion de l'agenda des médecins.
- Retranscription de fichiers audio (comptes-rendus médicaux, courriers).
- Traitement de documents administratifs (accidents du travail, CMU, AME, médecine du travail, retours NOEMIE, rapprochements bancaires ...).
- Gestion des impayés (relances patients et/ou caisses).
- Codification des actes, facturation, télétransmission, encaissement des honoraires.

**Certaines prestations ne sont réalisables que sur site.**

**Liste non exhaustive.**

## TARIFS :

### TAUX HORAIRES :

- A distance : 30 euros.
- Sur site \* : 32 euros.

### FORFAIT POUR 20H00 / SEMAINE ET PLUS :

- A distance : 28 euros de l'heure.
- Sur site\* : 30 euros de l'heure.

\* : dans la limite de 45 minutes de trajet depuis mon domicile situé à Montélimar, dans la drôme.

**Liste non exhaustive, une étude personnalisée peut vous être adressée sur demande.**

## VOS AVANTAGES :

- Collaboration encadrée par un contrat de prestation de services et en conformité avec le RGPD.
- Prestataire qualifié et expérimenté.
- Pas d'engagement de durée.
- Pas de charges salariales à payer.
- TVA non applicable selon l'article 293 B du code général des impôts.
- Factures déductibles des charges de l'établissement.
- Davantage de sérénité en cas d'absence de personnel ou en période de recrutement.
- Plus de temps à consacrer à la médecine et/ou à vos patients.